

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Il a pour tout les intérêts des
2 g h sans prêtés qu'on nous avons
indiqué de devant
Quelque fois le commun se cotise
pour ajouter quelque chose de plus
rien de tout cela*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *St. Maurice*

e. Canton *Valley*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

Dorenaz. no 86.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Il s'appelle Dorenaz

- C'est un village principal de la Commune

- Il fait une petite Commune

*- Il est de la paroisse St. de l'agent d'outrebois
Sous lequel on comprend d'un village, s'appelle
le village ou il sont toujours unie à l'école
de Dorenaz*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*1°. Il y a dans le village du village huit maison
éloigné de trois quarts de lieu de l'école*

*2°. Dans la montagne il a une maison cinq
quart d'heure s'appelle assepe il a encore
une maison un quart de lieu s'appelle petite
Dorenaz*

*3°. un autre hameau s'appelle y ablai d'ici
quart d'heure D'heures*

4°. en son une maison isolée au puit éloigné

*Ces du village d'assepe ne peuvent
venir que quand le bœuf est le donne
à cause de mauvais chemin de trois d'heure
de la route d'ici voisins une heure*

*que le village le plus éloigné que la
maison isolée fournissant dixaine
d'enfants que garçons que fille.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

Alonge vionka soit felly

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Le livre suisse chaque école et apprennent le principal point de la religion

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Depuis la toute fin jusqu'à paque pendant l'hiver environ 9. moi

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Il son point en règle la depuis

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

Deux heures et demi le matin autant le soir

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

non

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

La Commune avec la probator du curé

b. D'où est-il?

De Douvaine paroisse d'ancien homme

c. Son nom

jean pierre parollat

Celle de même paroisse et a demi heure séparé a cause de mauvais chemins de bois pendant l'hyver

Pour les écoles voisines d'une heure et demi et les dangers de passer le bateau sur le Rôve

(3)

d. Son âge.

quarant un ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

— femme quatre enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

121 ans si non souffre deux ou trois années de vacance

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Cultivateur dans la paroisse

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

de même que ci depuis a Culteur dans le moment de loisir

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Pour l'ordinaire quarante cinq que garçons et filles

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

L'école ne se tient qu'en hyver

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

font le bien fond et deux cens cinquante six en capital a vingt bache pour faire un sous cette Capital et distribué ca et la dans la paroisse les intérêts a cinq pour cent se recouvrent par le Rendu de la Commune après il venes au Reges

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

non

15°. Bâtiment de l'école.

Il y a un point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

l'ait lot la Commune loue tentot le regent fournis de lui même payent jusqu'à 15. fl. par chaque année

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Il est pour tout les intérêts de 299
sans préter le montant des intérêts et
de la pension de l'instituteur*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

La paroisse de Fignaux

189

Fignaux N° 3/4

Il n'y a point dans cette paroisse d'école en règle, chacun gave pour faire enseigner les enfants quand on trouve des veveys

il faut noter que cette paroisse est située au sommet de l'Alpe, et qu'en hiver à peine peut-on sortir des maisons à cause de la quantité de neige qui y tombe